PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER E 1:500e

N

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL PAR LOT

LOT1	2.42		
-	117.00	-	243.00
194.50	1-mj	-	1-u
t2 (33°-42°)	hc-8,50 hf-11,50	-	II+1C

LOT2	2.49		
-	117.00	-	243.00
194.50	1-mj	-	1-u
t2 (33°-42°)	hc-8,50 hf-11,50	-	II+1C

LOT3	2.41		
-	117.00	-	243.00
194.50	1-mj	-	1-u
t2 (33°-42°)	hc-10,50 hf-13,50	-	II+1C+1S

LOT4	2.98		
-	138.00	-	390.00
215.50	1-mj	-	1-u
t2 (33°-42°)	hc-10,50 hf-13,50	-	II+1C+1S

LOT5	4.79		
-	154.50	-	362.50
207.50	1-mj	-	1-u
tp	ha1-10,50 ha2-13,50	-	II+1R+1S

LOT6	3.41		
-	141.50	-	323.50
194.50	1-mj	-	1-u
tp	ha1-10,50 ha2-13,50	-	II+1R+1S

LOT7	3.35		
-	141.50	-	323.50
194.50	1-mj	-	1-u
tp	ha1-10,50 ha2-13,50	-	II+1R+1S

LOT8	3.30		
-	141.50	-	323.50
194.50	1-mj	-	1-u
tp	ha1-10,50 ha2-13,50	-	II+1R+1S

LOT9	4.84		
-	167.50	-	401.50
220.50	1-mi	-	1-u
tp	ha1-10,50 ha2-13,50	-	II+1R+1S

LOT10	4.82		
-	167.50	-	401.50
220.50	1-mi	-	1-u
tp	ha1-10,50 ha2-13,50	-	II+1R+1S

LOT11	8.14		
-	162.00	-	462.00
266.40	1-mi	-	1-u
t2 (33°-42°)	hc-10,50 hf-13,50	-	II+1C+1S

LOT12	3.86		
-	162.00	-	417.00
238.70	1-mi	-	1-u
t2 (33°-42°)	hc-8,50 hf-11,50	-	II+1C

LOT13	5.44		
-	150.00	-	405.00
174.00	1-mi	-	1-u
t2 (33°-42°)	hc-8,50 hf-11,50	-	II+1C

LOT14	2.99		
-	136.50	-	234.50
152.50	1-mj	-	1-u
tp	ha-8,50	-	II

LOT15	2.40		
-	136.50	-	234.50
152.50	1-mj	-	1-u
tp	ha-8,50	-	II

LOT16	2.39		
-	136.50	-	234.50
152.50	1-mj	-	1-u
tp	ha-8,50	-	II

LOT17	2.38		
-	148.50	-	246.50
164.50	1-mj	-	1-u
tp	ha-8,50	-	II

LOT18	2.92		
-	148.50	-	246.50
164.50	1-mi	-	1-u
tp	ha-8,50	-	II

LOT19	0.88		
-	-	-	-
0.00	-	-	-
-	-	-	-

LOT20	0.70		
-	-	-	-
70.48	-	-	-
-	-	-	-

LOT21	0.93		
-	-	-	-
0.00	-	-	-
-	-	-	-

LEGENDE-TYPE DU PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER SELON LE RGD DU 08.03.2017

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

	LOT / ILOT	min.		
surface d'emprise au sol [m²]	min.	max.	min.	max.
surface de scellement du sol [m²]	max.	xxxxx	min.	max.
type de toiture	xxxxx	max.	min.	max.

- surface du lot / de l'îlot [ares]
- surface constructible brute [m²]
- type et nombre de logements
- nombre de niveaux

type, disposition et nombre des constructions — hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAG
- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau
- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux
- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1,2,...R nombre d'étages en retrait
- +1,2,...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2,...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions
- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions
- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements
- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture
- fp toiture plate
- fx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots
- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions
- min x% — % minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x%-y% — % minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% — pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics
- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets
- arbre à moyenne ou haute tige projeté
- arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée
- haie à conserver
- muret projeté
- muret à conserver

Servitudes
- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques
- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales (projetée)
- canalisation pour eaux usées (projetée)
- fossé ouvert pour eaux pluviales

2. Eléments complémentaires à la légende-type selon réglement Grand-Ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu d'un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Représentation
- terrain naturel (coupes)
- niveau de référence (plan)
- niveau de référence (coupes)
- localisation des coupes (plan)
- 5.63 cotations

Espaces extérieurs privés et publics
- espace vert privé pouvant être partiellement scellé
- nombre d'emplacements de stationnement minimun à garantir

Légende selon PAG
- zone de servitude "urbanisation" - "structures vertes"
- zone inondable (HQ100 - probabilité moyenne)

Hauteur des constructions
- hcl x hauteur à l'acrotère bas (coupes)
- hcl x hauteur à l'acrotère haut (coupes)

Infrastructures techniques
- canalisation pour eaux mixtes (projetée)
- canalisation pour eaux pluviales (existante)
- emplacement possible pour fosse septique collective

Remarque :
Tous les éléments grisés ou non côtés sont donnés à titre indicatif.

WW+ ARCHITECTURE PROCESS DESIGN URBAN DESIGN

WW+ sàrl
Rue de l'Usine 53, L-4340 Esch/Alzette
T +352 261 776 · F +352 261 776 269
esch@wwplus.lu · wwplus.lu

[Modifiée suite à l'avis de la cellule d'évaluation N°19706-66C]

Signature Maître d'ouvrage

Signature Ingénieur - Architecte

PROJEKT

URB_21_006 — PAP Am Mäs

Stadtbredimus

BAUHERR

Lionstone East Sàrl

101, route de Diekirch

L-7220 Helmsange

Référence: 19706/66C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 24.06.2024
Le Ministre des Affaires Intérieures
Léon Gloden

Pdm (Plansnummer)	- (Index)	19/03/2024 (Änderungsdatum)
URB_21_006_PAP_01_Pdm.dwg (Zeichnungsname)		
A1 (Blattformat)		CHM (geometer)
Partie graphique 1: Plan (Inhalt)		1:500 (Maßstab)